



SUSTAINABILITY

Charte des achats responsables



Transparence

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1. ENGAGEMENT DE LECTRA.....	6
1.1 Établir une relation financière responsable avec ses Fournisseurs	6
1.2 Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des Fournisseurs	6
1.3 Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les Fournisseurs	7
1.4 Impliquer les organisations signataires dans leur filière	7
1.5 Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie	8
1.6 Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale	8
1.7 Veiller à la responsabilité sociétale de la Société au niveau local	9
1.8 Professionnalisme et éthique, les mots d'ordre de notre Service des Achats.....	10
1.9 La gestion des relations avec les Fournisseurs par notre Service des Achats.....	11
1.10 Un rôle spécifique pour arbitrer les relations avec les Fournisseurs	12
2. ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR.....	12
2.1 Ethique des affaires.....	13
2.2 Droits fondamentaux de l'Homme.....	16
2.3 Droits environnementaux	17
2.4 Audits	18
2.5 Suspension et Résiliation	18
3. PLAN D'EVALUATION ET D'AMELIORATION	18
3.1 Cartographie des risques ESG	20
3.2 Évaluation des performances ESG des Fournisseurs	20
3.3 Plan d'Amélioration.....	21
3.4 Indicateurs.....	21

INTRODUCTION

Dans le cadre de sa stratégie durabilité, Lectra s'engage à respecter les principaux standards dans des domaines tels que les droits de l'Homme, les normes de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Publié en 2025, le [Code Éthique](#) de Lectra détaille l'ensemble des situations et principes applicables en matière d'éthique, d'intégrité et de conduite responsable ; les fournisseurs sont invités à s'y référer pour toute précision ou cas de figure particulier.

Ce code éthique est accessible sur [Lectra.com](https://lectra.com).

Lectra attend de ses prestataires de services, consultants, sous-traitants, conseils et fournisseurs (les « Fournisseurs ») qu'ils respectent ces mêmes standards. L'engagement des Fournisseurs à respecter ces obligations est en effet essentiel pour assurer le succès de la stratégie de Lectra. Lectra privilégie donc les relations de confiance à long terme, en établissant de véritables partenariats avec ses Fournisseurs.

Lectra décline ses engagements durabilité au sein de trois grands piliers : Transformation, Talent et Transparence, détaillés ci-dessous :

Nos engagements de durabilité

TRANSFORMATION	TALENT	TRANSPARENCE
Nous donnons aux principaux acteurs de la mode, de l'automobile et de l'ameublement les moyens d'atteindre leurs objectifs de durabilité grâce à des technologies avancées, à l'intelligence artificielle et aux analyses basées sur les données, tout en appliquant ces mêmes principes à nos propres opérations. ④ Clients : Nos solutions de pointe réduisent le gaspillage de matière, renforcent la traçabilité et exploitent les informations tirées des données afin d'aider nos clients à diminuer leur impact environnemental et à faire progresser leurs engagements éco-responsables. ⑤ Technologie : Nos technologies basées sur l'IA sont au cœur de nos produits et services. Nous développons nos offres selon les principes de l'éco-conception afin de proposer des solutions sûres, accessibles et faciles à utiliser, tout en limitant leur impact environnemental. ⑥ Climat et impact : Nos actions proactives réduisent les émissions de CO₂ sur l'ensemble de nos sites tout en favorisant la sensibilisation et la responsabilité environnementale de nos collaborateurs.	Nous favorisons la création d'une culture collaborative, la promotion de valeurs communes, la formation continue et la transformation pour préparer nos collaborateurs à faire face à l'avenir. ④ Attractivité : Notre objectif est d'être un employeur de référence, une source d'inspiration et un soutien pour les futurs professionnels de la mode. ⑤ Culture : Notre culture forte et unifiée, appelée <i>Lectra Way</i>, facilite l'intégration des nouveaux collaborateurs tout en accélérant la transformation du Groupe. ⑥ Développement : Notre investissement continu dans le développement des talents et la gestion de carrière de nos collaborateurs favorise l'acquisition de nouvelles compétences, notamment dans les domaines du SaaS et de l'IA, leur permettant d'innover et de répondre efficacement aux défis d'un environnement en mutation permanente.	Nous respectons les normes éthiques les plus strictes, garantissons une cybersécurité renforcée et favorisons un écosystème d'affaires responsable grâce à des partenariats solides. ④ Éthique : Notre engagement envers l'éthique et la responsabilité guide chacune de nos actions, afin que chaque décision reflète nos valeurs et inspire la confiance. ⑤ Cybersécurité : Nos solutions sont élaborées en mettant l'accent sur la sécurité et la protection des données de nos clients. Nous améliorons continuellement nos dispositifs de cybersécurité afin de garantir l'intégrité de nos opérations. ⑥ Écosystème : Notre intégrité s'étend aux partenaires que nous choisissons. Nous collaborons étroitement avec des fournisseurs qui partagent notre engagement envers des pratiques responsables et éthiques.

Conformément à sa stratégie, Lectra a défini une Charte des Achats Responsables et Durables (la « Charte »), qui précise les objectifs de Lectra¹ vis-à-vis de ses Fournisseurs, ainsi que le niveau de conformité attendu des Fournisseurs de Lectra et de leurs propres partenaires. Les Filiales qui ont rejoint le groupe Lectra il y a seulement quelques années ont immédiatement commencé à s'aligner sur la politique durable de Lectra et à l'appliquer pour atteindre rapidement le même niveau de conformité.

Ces engagements devraient permettre à Lectra de contribuer positivement aux Objectifs de Développement Durable (les « ODD ») détaillés sur le site Internet de Lectra, à l'adresse suivante : <https://www.lectra.com/fr>

¹Lectra désigne Lectra SA et les sociétés contrôlées par Lectra SA (les « Filiale(s) »)

La présente Charte s'applique à toute relation entre Lectra (ou l'une de ses Filiales) et le Fournisseur (et/ou toute société contrôlant ou contrôlée par le Fournisseur) telle que détaillée au paragraphe 1.6 de la présente Charte.

L'établissement ou la poursuite de relations commerciales avec les Fournisseurs nécessite qu'ils se conforment à la présente Charte.

1. ENGAGEMENT DE LECTRA

Lectra a signé la « Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (« Charte RFAR ») portée par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA). Cette Charte RFAR, rédigée en 2009, a pour objectif d'inciter ses signataires à améliorer leurs relations avec leurs Fournisseurs.

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie de durabilité, de sa stratégie d'achat, de ses processus et de ses relations avec les Fournisseurs, Lectra souhaite promouvoir, tant avec ses Fournisseurs existants que potentiels, des relations fondées sur la confiance et le respect mutuel. Lectra souhaite par ailleurs partager des pratiques justes et équitables, tout en construisant des relations durables et équilibrées. La présente Charte formalise la volonté de Lectra de partager avec ses Fournisseurs l'application et la mise en œuvre des principes éthiques qu'elle a placés au cœur de sa stratégie d'entreprise. Lectra contrôle l'ensemble de ces engagements au travers d'indicateurs spécifiques.

La stratégie d'achat de Lectra en matière de durabilité comprend les objectifs suivants, et doivent être mis en avant par ses Fournisseurs :

1.1 Établir une relation financière responsable avec ses Fournisseurs

Lectra s'engage à adopter un comportement responsable, ce qui signifie que notre Service des Achats respectera les délais de paiement légaux, en appliquant ces dispositions de façon stricte et équitable.

Lectra s'efforce de régler les factures des Fournisseurs dans les délais impartis et de les informer de tout retard de paiement, déduction ou retenue, qu'il soit lié ou non à un litige.

1.2 Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des Fournisseurs

Le respect des engagements contractuels par nos Acheteurs et une démarche d'écoute active sont les gages d'une relation loyale et apaisée avec les Fournisseurs.

Afin de maintenir des relations saines avec ses Fournisseurs, Lectra organise régulièrement avec eux des échanges ponctuels qui permettent à la Société d'encadrer et gérer ses relations commerciales.

La transparence de l'information est également essentielle. Pour ce faire, Lectra est tenue de respecter les obligations légales qui lui sont applicables et notamment l'obligation de publication des informations extra-financières. Lectra attend de ses Fournisseurs qu'ils satisfassent aux mêmes exigences en mettant à jour régulièrement leurs informations et documents juridiques, notamment sur la plateforme Supplier

Relationship Management² (SRM) que Lectra met à la disposition de certains de ses Fournisseurs ou via tout autre outil similaire de gestion de l'information³.

Les contrats que Lectra conclut avec ses Fournisseurs ont pour objectif de construire une relation gagnant/gagnant, de fidéliser les Fournisseurs et de créer des partenariats à long terme.

Tout cela n'est possible que grâce à la confiance, élément clé des relations que Lectra entretient avec ses Fournisseurs. C'est pourquoi Lectra s'attache à rester au contact de ses fournisseurs et à mettre en place au moins une fois par an une revue des activités.

1.3 Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les Fournisseurs

La dépendance peut représenter un risque tant pour Lectra que pour ses Fournisseurs. En conséquence, Lectra surveille attentivement sa part de chiffre d'affaires dans le résultat annuel de ses Fournisseurs et limite cette dépendance afin d'éviter que l'activité de Lectra avec le Fournisseur ne représente plus de 25 % du chiffre d'affaires d'un Fournisseur.

Les Acheteurs s'efforcent également de ne pas créer de dépendance à l'égard des Fournisseurs en mettant en œuvre des solutions alternatives adaptées, chaque fois que cela est possible.

Si le Service des Achats identifie une situation dans laquelle un Fournisseur pourrait être dépendant des achats de Lectra, un plan, pouvant impliquer une diversification progressive et planifiée, peut être établi sous réserve d'un préavis approprié et tenant compte de la durée de la relation d'affaires.

1.4 Impliquer les organisations signataires dans leur filière

Dans le cadre d'une relation de confiance, l'objectif de Lectra est de fournir aux Fournisseurs une visibilité sur les commandes futures et sur l'activité de Lectra en général, tout en respectant les exigences antitrust et le secret des affaires.

Ainsi, par l'intermédiaire de son site Internet ou de sa plateforme SRM, Lectra s'efforce d'informer ses Fournisseurs de tout événement majeur susceptible de les intéresser ou de les impacter, notamment de tout événement financier ou relatif à l'évolution de leur secteur d'activité qui pourrait les impacter.

² La plateforme SRM ne concerne, à ce jour, que les achats du périmètre historique de Lectra (périmètre de Lectra avant l'acquisition de Gerber Technology et d'autres sociétés).

³ Ces plateformes sont conçues pour tenir compte de la protection des données et de la sécurité des informations.

Lectra s'efforce également de partager avec ses Fournisseurs producteurs une prévision des potentiels besoins futurs de Lectra, de manière fréquente et régulière, afin de leur permettre d'anticiper et de s'organiser en termes de matériaux et ressources nécessaires à la production des commandes à venir. Les Acheteurs doivent également signaler à l'avance, lorsque cela est possible, les arrêts de production afin de trouver la meilleure solution possible pour gérer cette situation.

1.5 Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie

Les clients de Lectra attendent de la Société qu'elle s'engage résolument dans la voie du développement durable. Pour cela, il est essentiel pour eux d'être en mesure d'évaluer le Coût global de possession (en anglais *Total Cost of Ownership* ou TCO) des produits et services de Lectra. Le TCO comprend le coût global des biens, services ou produits tout au long de leur cycle de vie (coût d'achat, coût de possession, coût de maintenance, coût d'utilisation ou coût de qualité).

La politique d'achat de Lectra vise ainsi à sélectionner des Fournisseurs dont la politique de prix inclut ou est élaborée en accord avec les principes du TCO.

La ventilation des coûts du Fournisseur doit également être analysée sous le prisme de la durabilité, qui devrait idéalement inclure des notions telles que le respect de l'environnement, la gestion des déchets, la création d'emplois, etc. Tous ces aspects sont inclus dans ce que l'on appelle les "Coûts du Cycle de Vie".

C'est pourquoi, lors d'un appel d'offres, l'offre qui sera privilégiée sera celle qui répondra le mieux aux critères du Coût du Cycle de Vie définis de manière claire et pertinente. Lectra encourage par ailleurs ses Fournisseurs à s'inscrire dans une démarche de développement durable et à accroître leur capacité d'innovation, notamment en proposant de nouvelles solutions alternatives.

1.6 Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale

Lectra s'efforce de relever les défis du développement durable et agit au quotidien pour répondre à certains des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 de Développement Durable des Nations Unies et s'attache notamment à respecter les ODD suivants :

Nos Objectifs Développement Durable (ODD)



1.7 Veiller à la responsabilité sociétale de la Société au niveau local

Lectra s'engage à favoriser l'investissement et le développement économique local (création d'emplois, sites de production, etc.).

Dans le cadre de ses engagements de durabilité, Lectra soutient autant que possible l'économie circulaire et, selon le type d'achat, l'économie locale en faisant appel à des fournisseurs et des circuits de distribution locaux.

Lectra encourage également les relations à long terme avec les Fournisseurs afin d'améliorer le partage des connaissances et d'ainsi atteindre des objectifs communs.

1.8 Professionnalisme et éthique, les mots d'ordre de notre Service des Achats

Nos Acheteurs sont des professionnels expérimentés. Ils sont régulièrement formés dans l'optique d'améliorer leurs compétences professionnelles et relationnelles en matière d'achats.

Lectra attend de ses équipes qu'elles soient exemplaires et fassent preuve de qualités telles que l'honnêteté professionnelle, la rigueur, l'impartialité, la transparence et la loyauté.

Les engagements de Lectra en matière d'achats sont les suivants :

- Égalité de traitement
- Transparence des procédures
- Maintien d'une relation de confiance
- Efficacité des achats
- Courtoisie, politesse, discrétion
- Respect des conditions contractuelles

Nos Acheteurs s'efforcent de partager des cahiers des charges précis et en adéquation avec les besoins spécifiques de Lectra. Ils s'engagent à bâtir une relation de qualité avec les Fournisseurs. La contribution de chacun est déterminante dans l'établissement de cette relation.

Le Service des Achats opère selon des procédures établies pour éviter tout conflit d'intérêts, pour prévenir toute tentative de manipulation de la part des Fournisseurs ou des sociétés candidates aux appels d'offres, et pour sélectionner les Fournisseurs conformément au programme de conformité global de lutte contre la corruption de Lectra.

Ce programme s'appuie plus particulièrement sur 3 outils principaux :

Le [code éthique](#) , qui définit les règles et comportements à suivre en matière d'éthique et s'applique à l'ensemble des collaborateurs de Lectra dans le monde.

- La Procédure d'Alerte, par laquelle tout employé ou tiers peut informer la direction de Lectra de tout comportement ou situation non conforme à notre [Code Ethique](#), ainsi que de toute violation des lois ou réglementations.
- Une formation annuelle sur la lutte contre la corruption par le biais d'un module d'apprentissage en ligne, qui permet à nos équipes de mieux comprendre et intégrer les lignes directrices éthiques ainsi que d'évaluer la capacité de chaque employé à détecter et à réagir à une situation difficile.

Notre Service des Achats s'engage également à faire preuve d'impartialité, d'objectivité et d'indépendance de jugement.

1.9 La gestion des relations avec les Fournisseurs par notre Service des Achats

Le Service des Achats de Lectra gère les relations avec les Fournisseurs en :

- Entretien de la relation par des réunions régulières avec les Fournisseurs dans le but d'établir un dialogue continu et constructif, de rester à l'écoute et attentif, et de partager des plans d'amélioration et de progression continus.
- Déployant les moyens nécessaires pour assurer le suivi des Fournisseurs (en collaboration avec les équipes chargées de la Qualité des Fournisseurs et de la Logistique pour les achats de production et le Service Juridique pour les questions de conformité), notamment par le biais de rapports, de revues annuelles, de comités de pilotage, etc.
- Communiquant de manière régulière et transparente ; la plateforme SRM de Lectra est l'un des outils utilisés par la Société pour partager avec ses Fournisseurs les documents régissant les relations commerciales (Charte des Achats Responsables et Durables, Conditions Générales de Vente, Accord de Confidentialité, etc.)

La Société partage également ses résultats financiers et sa stratégie de manière transparente par le biais d'autres moyens de communication.

- Mettant tout en œuvre pour parvenir à une résolution à l'amiable en cas de litige commercial.

Les Acheteurs assurent également un approvisionnement responsable par le biais d'une concurrence ouverte et loyale. Une procédure d'appel d'offres est déployée au sein de l'ensemble de Lectra, auprès des actuels Fournisseurs, ainsi que des nouveaux Fournisseurs qui suivent le processus de qualification des Fournisseurs détaillé au paragraphe 2. Les appels d'offres en cours sont disponibles sur la plateforme SRM de Lectra, qui assure un traitement équitable et transparent des candidats tout au long du processus d'achat, grâce à une approche fondée sur le coût total. Les décisions d'achat sont fondées sur une évaluation objective de la

fiabilité et de l'intégrité du Fournisseur, ainsi que de la valeur globale de son offre au regard de critères et d'objectifs fixés à court et long terme.

Les relations avec les Fournisseurs sont gérées via des procédures établies par le Service des Achats. Applicables à tous, les procédures visent à assurer l'égalité de traitement de tous les Fournisseurs. Ces relations sont basées sur la transparence et l'intégrité.

1.10 Un rôle spécifique pour arbitrer les relations avec les Fournisseurs

Un médiateur « relations fournisseurs », indépendant du Service des Achats, a été désigné chez Lectra et peut être saisi par tout Fournisseur qui identifierait une entorse aux principes définis dans la présente Charte : ethics.compliance@Lectra.com.

Le médiateur agit comme un intermédiaire de communication interne et externe, dont l'objectif est d'améliorer les relations avec les fournisseurs. Le médiateur offre une oreille bienveillante afin d'aider à résoudre les litiges.

2. ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR

Les Fournisseurs de Lectra font l'objet d'une procédure de qualification dont le détail est disponible sur simple demande auprès de votre interlocuteur du Service des Achats. Dans le cadre de cette procédure, les Fournisseurs s'engagent à adhérer à la présente Charte :

- Pour les fournisseurs ayant accès et/ou activés dans le SRM, en validant les cases dédiées directement dans l'outil (acceptation des conditions).
- Pour les autres fournisseurs, en signant et en nous retournant l'attestation de réception dont le modèle est joint en **Annexe 1**.

Nota : Les Fournisseurs actuels seront également invités à valider dans le SRM la présente Charte ou recevront un message qui les invitera à signer et à nous retourner ladite attestation de réception.

Les attestations signées seront à retourner à l'adresse de messagerie de l'émetteur du courrier.

En validant ou signant cette charte, les fournisseurs s'engagent à travailler conformément aux principes énoncés ci-dessous, pendant toute la durée de la procédure de qualification, de la procédure d'achat et de la relation contractuelle.

Le Fournisseur s'engage également à partager et à faire respecter les règles définies dans la présente Charte par l'ensemble de ses équipes, y compris le personnel temporaire et intérimaire, les partenaires, les Fournisseurs et les sous-traitants.

Dans le cadre de ses relations avec Lectra, le Fournisseur s'engage à respecter les règles suivantes :

2.1 Ethique des affaires

Le Fournisseur s'engage à respecter toutes les lois, réglementations et normes applicables en matière d'éthique des affaires.

Ces engagements sont détaillés ci-dessous.

2.1.1 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Toute forme de corruption ou de trafic d'influence est strictement interdite. Les fournisseurs ne doivent offrir ou accepter aucun avantage et doivent prévenir activement ces pratiques. Pour l'ensemble des principes liés à l'intégrité et à l'éthique des affaires, les fournisseurs sont tenus de se référer au [Code Éthique de Lectra](#).

2.1.2 Cadeaux et Hospitalité

Conformément au [Code Éthique](#), toute proposition de cadeau de la part d'un partenaire, doit systématiquement être remontée au responsable conformité.

2.1.3 Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle (i) un employé ou un représentant du Fournisseur peut influencer ou sembler influencer la capacité du Fournisseur à agir objectivement vis-à-vis de Lectra, (ii) un employé ou un représentant du Fournisseur est en conflit potentiel ou réel avec les intérêts de Lectra, (iii) un employé, un associé ou un représentant de Lectra a un intérêt personnel de quelque nature que ce soit dans les affaires du Fournisseur ou avec ses employés, associés ou représentants, ou (iv) le Fournisseur entretient des relations avec les concurrents de Lectra qui peuvent influencer ou sembler influencer la capacité du Fournisseur à agir objectivement à l'égard de Lectra.

Le Fournisseur s'engage à éviter les situations de conflits d'intérêts qui pourraient empêcher ses employés de se comporter de manière objective et impartiale dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités.

Le Fournisseur s'engage à informer Lectra de tout risque de conflit d'intérêts, réel ou potentiel, afin de permettre à Lectra d'en prendre connaissance. A cette fin, le Fournisseur remplira un formulaire de Déclaration de Conflit d'Intérêts dont le modèle est joint en **Annexe 2** pour en informer le Service des Achats.

2.1.4 Comptabilité et états financiers

Le Fournisseur doit tenir tous les livres et registres financiers conformément aux principes comptables généralement admis.

Toutes les transactions commerciales doivent être effectuées de manière transparente et doivent être enregistrées avec précision dans les livres et registres du Fournisseur.

2.1.5 Concurrence loyale

L'ensemble des engagements des collaborateurs Lectra ainsi que les attentes du Groupe vis à vis de ses fournisseurs en matière de concurrence loyale sont détaillés dans le [Code Ethique](#).

2.1.6 Respect de la réglementation en matière de sanctions économiques

Le Fournisseur s'engage à s'abstenir de toute activité qui violerait les lois, règlements et normes applicables en matière de sanctions économiques internationales et nationales, y compris les contrôles du commerce international, les contrôles à l'exportation, les embargos et autres restrictions commerciales. Cette obligation s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle et tient compte de l'évolution des lois, réglementations et normes internationales et nationales applicables.

2.1.7 « Minerais de conflit »

Les Fournisseurs et sous-traitants doivent se conformer aux lois et réglementations applicables en matière d'approvisionnement en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque (étain, tantale, tungstène et or). Ils doivent s'assurer par toutes mesures utiles que les minerais utilisés dans les produits qu'ils fabriquent, ou dans les services qu'ils fournissent à Lectra, proviennent de sources appropriées et ne contribuent pas, directement ou indirectement, au financement de groupes armés qui commettent de graves violations des droits de l'homme. Ils doivent mettre en œuvre des procédures de vérification à cette fin.

2.1.8 Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus qui consiste à dissimuler des fonds illégaux ou à les faire paraître licites. Cela recouvre également l'utilisation de fonds légitimes pour soutenir la criminalité ou le terrorisme.

Le Fournisseur s'engage à ne pas mettre en œuvre ou participer à toute pratique visant à blanchir des biens, des revenus ou des capitaux et à mener une procédure de vérification visant à vérifier l'origine des fonds.

2.1.9 Informations Confidentielles

Par *Informations Confidentielles*, on entend toutes les informations, de quelque nature que ce soit, qui appartiennent à Lectra : les éléments non divulgués au public relatifs à la technologie, l'information et les processus, y compris, par exemple, le savoir-faire, la propriété intellectuelle ou les secrets commerciaux, les informations relatives aux clients, les plans de développement, de stratégie financière ou d'affaires du groupe, la promotion et le marketing, les activités financières ou toute autre activité. Les Informations Confidentielles peuvent comprendre des renseignements confidentiels ou exclusifs de tierces parties.

Dans le cadre de ses relations avec Lectra, le Fournisseur peut avoir accès à ces Informations Confidentielles. Le Fournisseur s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées pour protéger ces informations et à n'en donner l'accès qu'aux employés dûment autorisés et en ayant légitimement besoin à des fins professionnelles.

La perte ou l'accès non autorisé à des Informations Confidentielles doivent être immédiatement signalés au Service Juridique de Lectra, à l'adresse électronique suivante : ethics.compliance@lectra.com.

2.1.10 Protection des données et sécurité

Les données à caractère personnel font référence à toute information permettant d'identifier une personne, que ce soit directement ou indirectement. Par exemple, le nom, la date de naissance, le numéro de sécurité sociale, la photographie, les données de localisation, l'adresse e-mail, l'adresse IP sont des données à caractère personnel.

Le Fournisseur doit traiter les données personnelles d'une manière compatible avec les lois applicables en matière de protection des données, et notamment en matière de protection de la vie privée et de la sécurité, qui sont adaptées à la sensibilité des données personnelles collectées ou autrement traitées par le Fournisseur pour le

compte de Lectra. Le Fournisseur doit également se conformer aux règles applicables en matière de transferts transfrontaliers de données. Le Fournisseur doit disposer de structures et de procédures organisationnelles et techniques appropriées pour assurer la protection des données personnelles contre la perte, la destruction, l'altération, la divulgation, l'utilisation ou l'accès accidentels, non autorisés ou illégaux.

2.1.11 Protection des droits de propriété intellectuelle

La protection de la propriété intellectuelle (PI) de Lectra, qu'il s'agisse de droits d'auteur, de dessins industriels, de marques, de brevets ou encore de secrets commerciaux, est essentielle pour Lectra.

Le Fournisseur respectera ces droits de propriété intellectuelle et veillera à ce que la technologie et/ou le savoir-faire que Lectra pourrait lui transférer soient protégés de manière appropriée.

Toute utilisation non autorisée ou abusive de notre IP doit également être signalée au service juridique de Lectra, à l'adresse électronique suivante : ethics.compliance@lectra.com.

2.2 Droits fondamentaux de l'Homme

Lectra sélectionne en priorité ses cocontractants et Fournisseurs sur la base de leur capacité à respecter les engagements en matière de Droits de l'Homme.

Le Fournisseur s'engage à respecter toutes les lois, réglementations et normes internationalement reconnues relatives aux droits de l'Homme, aux libertés fondamentales, au respect de la dignité humaine, à la santé et à la sécurité. En aucun cas le Fournisseur ne pourra se soustraire aux lois et réglementations applicables dans le pays où est situé son siège social.

2.2.1 Diversité, égalité des chances et respect des individus et interdiction du travail forcé

Le Fournisseur s'engage à ne pas recourir au travail des enfants dans la fabrication de produits ou la fourniture de services d'une manière qui soit illégale, socialement inacceptable ou qui conduise à priver l'enfant de ses possibilités d'éducation.

Le Fournisseur s'engage en outre à ne recourir à aucune forme de travail servile, forcé ou obligatoire, ni à aucune forme de traite des êtres humains, d'esclavage ou d'esclavage moderne.

Lectra exige de l'ensemble de ses fournisseurs qu'ils respectent strictement les droits fondamentaux humains, garantissent des conditions de travail dignes et sûres, et condamnent toute forme de travail forcé ou de travail des enfants. Ils doivent également promouvoir la diversité, l'égalité des chances, l'inclusion et l'absence de toute discrimination. Ces obligations traduisent les attentes éthiques et sociales applicables aux fournisseurs, telles que définies dans le [Code Éthique de Lectra](#). Les fournisseurs s'engagent à appliquer ces principes à l'ensemble de leurs sites, collaborateurs, sous-traitants et partenaires.

2.2.2 Conditions de travail

Les fournisseurs doivent garantir des conditions de travail sûres, saines et conformes aux lois locales, notamment en matière d'heures de travail, de rémunération, de santé et de sécurité. Ils doivent prévenir tout risque professionnel et assurer un environnement respectueux et protecteur. Ces exigences sont alignées avec les principes relatifs aux droits des travailleurs et à la santé sécurité définis dans le Code Éthique de Lectra.

2.3 Droits environnementaux

Le Fournisseur s'engage à :

- Réduire l'impact environnemental de ses sites, produits, services et activités, et contribuer à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ;
- Prévenir la pollution due à ses activités ;
- Soutenir l'économie à faibles émissions de carbone ;
- Préserver les ressources naturelles et la biodiversité ;
- Contrôler les risques liés à l'utilisation de produits chimiques et de matières dangereuses (notamment en se conformant aux lois et réglementations applicables aux produits chimiques, aux substances dangereuses et à l'élimination rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques, et en particulier, au sein de l'Union européenne, à la réglementation REACH et à la directive ROHS) ;
- Promouvoir l'économie circulaire, réduire au maximum les déchets et maximiser le recyclage ;
- Proposer à Lectra, dans la mesure du possible, des produits éco-conçus, notamment des produits qui contribuent à réduire l'utilisation des ressources fossiles, qui privilégient les matériaux recyclés, qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et qui sont recyclables et upcyclables à la fin de leur cycle de vie.

Enfin, Lectra encourage ses Fournisseurs à utiliser un système de gestion de l'environnement et à obtenir la certification ISO 14001.

2.4 Audits

Le Fournisseur est encouragé à fournir à Lectra les éventuelles certifications de durabilité qu'il a pu obtenir (certifications, labels, rapports d'évaluation ESG d'organismes spécialisés réputés, etc.)

Le Fournisseur autorise Lectra et/ou les prestataires mandatés par Lectra à procéder à des audits, au moins une fois par an, et fait ses meilleurs efforts pour mettre en œuvre les plans d'action qui pourront lui être demandés par la suite par Lectra.

2.5 Suspension et Résiliation

Le Fournisseur s'engage à notifier rapidement et par écrit à Lectra tout événement ou élément qui pourrait conduire au non-respect des termes de la présente Charte.

Le Fournisseur reconnaît et accepte que ses déclarations et engagements de conformité au présent §2 de la présente Charte constituent une condition essentielle et déterminante pour Lectra sans laquelle il n'aurait pas été référencé.

Si un manquement du Fournisseur à la présente Charte est identifié, notamment à l'occasion d'un audit réalisé en application de l'article 2.4 ci-dessus, Lectra s'efforcera de travailler avec ledit Fournisseur pour corriger la situation. A cette occasion, le Fournisseur développera un plan d'actions correctives pour se conformer aux standards de la présente Charte et afin que Lectra puisse continuer à travailler avec lui. Si un Fournisseur n'élabore pas un tel plan ou ne le met pas en œuvre, il reconnaît et admet que, dans de telles circonstances, Lectra peut décider de suspendre ou de mettre fin à leur relation commerciale. Lectra peut également mettre fin à leur relation commerciale en cas de violation importante des engagements, notamment de travail forcé ou de travail des enfants

3. PLAN D'EVALUATION ET D'AMELIORATION

Lectra sélectionne en priorité les Fournisseurs engagés sur le plan environnemental et social et tend à attribuer ses contrats à des entreprises qui s'engagent à soutenir sa Politique d'Achats Responsables.

Lectra utilise un outil d'évaluation externe lui permettant de mesurer de manière indépendante sa performance ESG ainsi que celle de ses fournisseurs.

Cet outil analyse les pratiques environnementales, sociales, éthiques et d'achats responsables afin d'identifier les risques, valoriser les bonnes pratiques et suivre les progrès dans le temps. Les fournisseurs sont encouragés à partager leurs évaluations et à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en cohérence avec les attentes de Lectra en matière de durabilité.

Dans le cadre du processus de sélection, Lectra prendra en compte les critères suivants :

▪ **Engagements des Fournisseurs en matière de durabilité**

- a. Existence d'une politique ,de durabilité couvrant les aspects sociaux, environnementaux et économiques, adaptée à la taille et à la nature des activités du Fournisseur.
- b. Existence d'une politique d'éthique des affaires couvrant la corruption, l'antitrust, les sanctions internationales, le blanchiment d'argent, les « minerais de conflit », les données et les droits de PI, adaptée à la taille et à la nature de l'activité du Fournisseur.
- c. Engagement à respecter les lignes directrices en matière de durabilité, notamment le Pacte Mondial des Nations Unies, dans le cadre de sa propre initiative ou d'initiatives prises par son secteur ou son industrie.
- d. Adoption de normes ESG (ISO 26000, etc.) ou des rapports connexes (GRI, etc.).

▪ **Politique Environnementale**

- a. Définition d'une politique environnementale couvrant l'utilisation des matières premières, la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la gestion des déchets.
- b. Mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception.
- c. Adoption par le Fournisseur d'une norme de gestion environnementale telle que la norme ISO 14001, l'EMAS (Eco Management Audit Scheme) ou une norme équivalente, afin de suivre l'évolution de sa stratégie environnementale, ainsi que les certifications correspondantes.
- d. Solutions proposées par le Fournisseur pour aider Lectra à combiner ses objectifs économiques avec ses objectifs environnementaux (développement de technologies respectueuses de l'environnement, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économie d'énergie et de recyclage).

- **Responsabilité sociale et lutte contre la discrimination**

- a. Existence d'une politique volontariste en matière de conditions de travail, de santé et de sécurité au travail, d'égalité des chances, de prévention des discriminations et d'inclusion.
- b. En particulier, une politique qui encourage l'emploi des personnes handicapées.
- c. Engagements du Fournisseur ou obtention de labels ou certifications adaptées (tels que le Label Diversité de l'AFNOR ou l'accord de l'AGEFIPH en France).

- **Politique d'Achats Fournisseurs**

- a. Définition d'une politique d'achats responsables avec ses propres fournisseurs.
- b. Démarche entreprise par le Fournisseur pour inciter ses propres fournisseurs, sous-traitants ou distributeurs à respecter les règles énoncées ci-dessus.

3.1 Cartographie des risques ESG⁴

Lectra établit actuellement une cartographie des pays et des catégories d'achat les plus exposés aux risques ESG. Cette cartographie permet de prioriser les évaluations des Fournisseurs et de décider si des actions supplémentaires de remédiation des risques sont nécessaires. Elle est revue périodiquement.

3.2 Évaluation des performances ESG des Fournisseurs

Lectra s'assure d'abord que la Charte est signée par le Fournisseur.

Lectra s'assure également par des audits que le Fournisseur respecte les règles définies dans la présente Charte.

Les Fournisseurs considérés comme présentant un « risque ESG élevé » font l'objet d'une enquête par le biais :

- d'une évaluation par un tiers (certifications, notations EcoVadis, etc.),
- d'un questionnaire spécifique d'évaluation des sujets de durabilité,
- d'audits.

⁴ Risques ESG : risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

3.3 Plan d'Amélioration

Si l'enquête montre que le Fournisseur ne gère pas correctement le risque identifié, Lectra demande au Fournisseur de lui remettre un Plan d'Amélioration spécifique.

3.4 Indicateurs

- Nombre de Fournisseurs évalués et nombre de Fournisseurs répondant aux critères d'évaluation.
- Pourcentage global et pour certaines catégories d'achats, des achats (dépenses) couverts par des évaluations ESG,
- Pourcentage de Fournisseurs ne répondant pas aux critères d'évaluation et tenus de fournir un Plan d'Amélioration

Annexe 1

Attestation de réception

Le [Fournisseur] reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Charte des Achats Responsables et Durables de Lectra.

Le [Fournisseur] comprend que les normes établies dans la présente Charte constituent les politiques de Lectra et travaille, en tant que Fournisseur, conformément à ces politiques.

Date _____

Nom de l'Entreprise _____

Nom du signataire _____

Signature _____

Annexe 2

Déclaration d'une situation de conflit d'intérêts

Nom du Fournisseur
Nom du point de contact chez le Fournisseur
Description de la relation contractuelle du Fournisseur avec Lectra. Préciser si elle concerne les bénéficiaires effectifs, la direction ou un employé.
Description de la situation de conflit (réel ou potentiel)
- Évitement : la personne en conflit est déchargée de sa mission. - Partage d'informations : divulgation de la situation à toutes les parties prenantes ; causes du conflit, mesures mises en place, évolution des causes jusqu'à sa disparition. - Retrait de la prise de décision : la personne exposée à un conflit d'intérêts s'abstient de toute décision mais reste dans l'affaire pour la mise en œuvre des décisions prises. - Refus : refuser une proposition pour éviter la situation de conflit d'intérêts (par exemple, refuser un cadeau).
Date de l'information
Nom du point de contact chez Lectra



Transparency

LECTRA

We pioneer. You lead.